

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 917

30 avril 2009

### SOMMAIRE

360 Capital Management S.A. ....	44011	Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A. ....	44012
ABC International Holding B.V. ....	44010	Monceau Fleurs International S.A. ....	43998
ART east S.A. ....	44016	NCD SA ....	44015
ART east S.A. ....	44016	Notane Invest Sàrl ....	43970
Atconsulting S.à r.l. ....	43986	Oissel Invest S.A. ....	44004
Autodrom S.A. ....	43984	Oraxys S.A. ....	43996
Aviation Finance S.A. ....	44011	Pepp2 S.A. ....	43982
Central S.à r.l. ....	44005	PO Participations S.à r.l. ....	43991
CEREP III Investment D S.à r.l. ....	43970	Portico Investments Sàrl ....	43972
Charitable Luxembourg One Sàrl ....	43986	Profound Market Group S.à r.l. ....	44000
Danske Bank International S.A. ....	44016	Rafsons' Limited S.à r.l. ....	43998
Data Stream S.A. ....	43983	Resimmob Holding S.A. ....	43985
Dexia Carbon Capital S.à r.l. ....	43971	Ronflette S.A. ....	43983
Dotcorp Finance II S.à r.l. ....	44009	Samgwym Holdings S.A. ....	44015
Dotcorp Finance S.à r.l. ....	44007	Société d'études techniques et d'ingénierie .....	44015
FOR.MA S.A. ....	43982	Société d'études techniques et d'ingénierie .....	44004
Frederico S.à r.l. ....	44010	Société d'études techniques et d'ingénierie .....	44014
French Retail ....	43991	Société d'Investissement EDF I S.à r.l. ...	43972
Fundo ....	44009	Spirit Catalogue Parent, S.à r.l. ....	43972
Great German Stores A ....	43985	Swing S.A. ....	43971
HAWK Group S.A. ....	43990	Swing S.A. ....	43984
Human Rights Everywhere ....	44001	Tempura S.A. ....	43984
Ilex ....	44014	Tradenet Europe S.A. ....	44009
ILP I S.C.A., SICAR ....	43990	Uni-Global ....	44008
Kanbao S.à r.l. ....	44011	Vania International S.A. ....	43990
Kegefin Holding S.A. ....	43998	Weigand Holding S.A. ....	44004
Kofler Ventures S.à r.l. ....	43970	Winnipeg TE S.à r.l. ....	43989
Krea Real Estate Holdings S.à r.l. ....	44010	World Card Service S.à r.l. ....	44004
Lars Bohman Gallery S.A. ....	43990		
LionLead SCA ....	43999		
Longview Partners Investments ....	43985		
Longview Partners Investments ....	44007		
Loth-Immo S.A. ....	43982		

**Kofler Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 281.300,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 90.554.

—  
*Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No. L090033582.05*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg. Une erreur matérielle s'est produite lors du dépôt de l'extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 décembre 2008.

Il y a lieu de lire l'adresse de la Société comme suit:

- 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Kofler Ventures S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048886/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.033.

—  
*Extrait des résolutions des Associés de la Société du 20 mars 2009*

En date du 20 mars 2009, les Associés de la Société ont pris la résolution suivante: de nommer

- ALCANJANE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue de la Paix, L-7244 Bereldange, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.007, en tant que nouveau gérant A, avec effet au 20 mars 2009 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- ALCANJANE S.à r.l., gérant A

- Monsieur Marcel STEPHANY, gérant A

- Monsieur OUSSAMA DAHER, gérant B

- Monsieur Robert Konigsberg, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

CEREP III Investment D S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009048888/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**Notane Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 41.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.673.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé du 9 février 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jacques de Patoul en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat;

et

- de nommer Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009048890/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Swing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 105.717.

Je soussignée, la société STEELUX S.A.,

ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. EST,

Administrateur de la société anonyme

"SWING S.A."

- ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. EST;

- immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.717.

déclare donner ma démission d'administrateur avec effet rétroactif au 30 septembre 2008.

Ehlerange, le 3 novembre 2008.

STEELUX S.A.

Spartacus SPERANDIO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009048878/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090056317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Dexia Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.139.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 3 mars 2009*

En date du 3 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Bernhard SAGMEISTER, né le 1<sup>er</sup> août 1966 à Graz, Autriche, ayant comme adresse professionnelle 9, Türkenstrasse, A-1092 Vienne, Autriche, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick BLANCHARD, gérant de catégorie A

- Monsieur Charles GOSSELIN, gérant de catégorie A

- Monsieur Bernhard SAGMEISTER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Dexia Carbon Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048564/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Société d'Investissement EDF I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 100.738.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mars 2009 que la démission de Monsieur Sanjay Bonomally de ses fonctions de gérant est acceptée avec effet au 2 janvier 2009 et que Monsieur Philippe Chan, expert-comptable, né à Candos, Ile Maurice, le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 2 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009048558/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Portico Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 11 mars 2009 que Monsieur Sanjay Bonomally a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 2 janvier 2009 et que Monsieur Philippe Chan, expert-comptable, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 2 janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009048559/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.709.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the second day of April,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SMG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Anguilla, having its registered office at c/o Finsco Limited, PO Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., registered with the Registrar of Companies under number 3004505,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 31<sup>st</sup>, 2009,

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Spirit Catalogue Parent, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) shares in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

**Art. 9. Sole manager.** The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.** The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

##### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

SMG Holdings, LLC, represented as stated above, subscribes to 30,000 (thirty thousand) shares in registered form, with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars).

The amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,200.- Euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
  - Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le deuxième jour d'avril,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SMG Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'île d'Anguilla, dont le siège social se situe à at c/o Finsco Limited, PO Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 3004505,

représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2009,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1. Dénomination.** Le nom de la société est "Spirit Catalogue Parent, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 30.000 (trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de USD 5.000 (cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.** Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

SMG Holdings, LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 30.000 (trente mille) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 30.000 (trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le montant total de USD 30.000 (trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 2.200.- Euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. Relation: LAC/2009/13445. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048667/211/506.

(090056088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Pepp2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 112.497.

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 17 mars 2009 au siège social de la société que les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Rui Da Costa de ses fonctions d'administrateur et ont nommé Monsieur Philippe Chan, expert comptable né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice, demeurant professionnellement 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 13 mars 2009. Le mandat de Monsieur Philippe Chan prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEPP2 SA*

*Signatures*

*Administrateurs*

Référence de publication: 2009048560/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05373. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Loth-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R.C.S. Luxembourg B 33.469.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue 9 avril 2009*

Il résulte du procès-verbal:

La démission de Monsieur Hans-Martin KUSKE en tant qu'administrateur de la société;

La nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une durée de 6 ans;

Le renouvellement des mandats de Monsieur Roland DE CILLIA, administrateur, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg pour une durée de 6 ans, ainsi que de Monsieur Jean-Marie BODEN, administrateur, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

La démission du Commissaire aux Comptes Kartheiser Management S.à.r.l.;

La nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

*Pour la Société*

*FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER*

*45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg*

*Signature*

Référence de publication: 2009048565/510/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04217. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**FOR.MA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 103.634.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

*b) commissaire aux comptes*

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera lors de la tenue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signature*

Référence de publication: 2009048569/535/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03168. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

---

### **Ronflette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.595.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*RONFLETTE S.A.*

*Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009048576/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04304. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

---

### **Data Stream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 64, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.877.

#### EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de Sandrine Poli a été révoqué avec effet au 19 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

Référence de publication: 2009048885/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05046. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090056108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**Swing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.  
R.C.S. Luxembourg B 105.717.

Je soussigné, Joffrey SPERANDIO,

démorant à F-57100 Thionville, rue du Pays-Haut 8,

Administrateur et Administrateur-délégué de la société anonyme

"SWING S.A."

- ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. EST;

- immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.717.

déclare donner ma démission d'administrateur et d'Administrateur-délégué avec effet rétroactif au 30 septembre 2008.

Thionville, le 3 novembre 2008.

Joffrey SPERANDIO

Signature

Référence de publication: 2009048879/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090056320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Autodrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 93.966.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège de la société le 6 mars 2009*

L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul de Villenfagne, né le 2 novembre 1965 à Etterbeek (Belgique) et demorant Chemin de l'Herbe, Bonlez 23, à B-1325 Chaumont-Gistoux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2009048880/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Tempura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 57.083.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mars 2009*

la cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demorant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

TEMPURA S.A.

H. CHARBON / S. BOUREKBA

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009048893/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Great German Stores A, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.885.

Aus einem am 30 März 2009 zwischen einerseits PPL German Real Estate, einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 113.884 eingetragen und andererseits Great German Stores AZ einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 134.703 eingetragen, unterzeichneten Vertrag zur Übertragung von Anteilen geht hervor, dass 50 Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 125 von PPL German Real Estate an Great German Stores AZ übertragen wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2009048904/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Resimmob Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 54.295.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2009 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Monsieur BINGGELI Markus, demeurant à 29, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève, démissionne de son poste d'administrateur et administrateur-délégué.

2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle Monsieur Roberto Ermanno GRASSI, né le 27 février 1963 à Tremona (TI) Suisse, demeurant à Via Maggio 1, CH-6901 Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009048884/637/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.878.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009048747/7/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03556. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Charitable Luxembourg One Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.345.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 27 mars 2009*

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048881/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.722.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux avril

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg

ONT COMPARU:

1) Monsieur Matteo BOCCHIO, conseiller économique, né à Villafranca di Verona (Italie), le 23 janvier 1972, demeurant professionnellement à Luxembourg L-1750 Luxembourg, 41 Avenue Victor Hugo.

2) GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38 avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 68.731

ici représentée par Melle Annalisa CIAMPOLI et/ou Mme Laurence BARDELLI;

demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le

Cette procuration après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ont arrêtés ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "ATCONSULTING S.A.R.L."

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de tous services professionnels relatifs à la comptabilité et domiciliation de sociétés, la réalisation de toutes expertises comptables, fiscales et financières et tout mandat de surveillance, contrôle et liquidation d'entreprises et la production de tous rapports, études et conseils comptables, économiques, financiers, de gestion se rattachant aux profession d'expert-comptable.

Elle pourra en outre apporter tout conseil en marketing, recherche et gestion de ressources humaines et recherche et sélection de personnel dirigeant à l'exclusion du placement de personnel salarié et du prêt temporaire de main d'oeuvre.

Elle pourra employer ses fonds, sans que cette énumération ne soit limitative, à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au

contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder au placement et à la gestion de ses liquidités ainsi qu'à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens.

La société pourra en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles mobilières ou immobilières se rapportant directement en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

La société est autorisée à ouvrir des filiales, succursales, agences, représentations et bureaux tant au Grand-Duché qu'à l'étranger en vertu d'une décision des associés prise à la majorité de voix ou par délégation, par simple décision du Conseil de Gérance.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000.- EUR) représenté par deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € (cent euros) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué.

**Art. 7.** Au fin de présent acte: cessions des parts "intervivos" et "mortis causa", ou révocation de l'associé, l'évaluation des parts sociales de la présente s'effectuera sur base du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale sans aucun débours de fonds à titre de fond de commerce.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles. Elles peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés avec l'accord unanime de la majorité de ses associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est fixée sur base du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale comme établi dans l'article 7.

**Art. 9.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés, à moins que les autres associés acceptent un délai plus court.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Les associés restant se réservent le droit de liquider la part aux héritiers ou ayants droits sur base du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale comme établi dans l'article 7.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et le cas échéant, leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Les actes relatifs à la cession ou à la locations de l'entreprise seront de la compétence de l'assemblée générale des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts ou par des décisions successives de la même assemblée, seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance, à moins que l'assemblée des associés le décide différemment.

En cas de gérance unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature disjointe, à moins que l'assemblée des associés en décide différemment et à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil de Gérance. Ce dernier peut déléguer la gestion journalière de la Société a un ou plusieurs gérants, fondés de pouvoir, directeurs et autres représentants, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement, qui seront appelés "Gérants Délégués".

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des taches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, on ne peut délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, peut être donne par écrit, télégramme, télécopieur ou par voie électronique, étant admis. En cas d'urgence, les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou par voie électronique.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises a la majorité simple des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer les unes avec les autres. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne a la réunion.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de 70% du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent les comptes annuels, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

Monsieur Matteo BOCCHIO, prèdit . . . . .	180 parts sociales
GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., prèdit . . . . .	<u>20 parts sociales</u>
TOTAL . . . . .	200 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000 - EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1750 Luxembourg, 41 avenue Victor Hugo.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société:

Monsieur Matteo BOCCHIO, conseiller économique, né à Villafranca di Verona (Italie), le 23 janvier 1972, demeurant à L-1750 Luxembourg, 41 Avenue Victor.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bocchio, Ciampoli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 9 avril 2009 Relation: EAC/2009/4181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 14 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009048664/209/179.

(090056307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

### **Winnipeg TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.688.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31.12.2004 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009048981/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**ILP I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.144.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP I S.C.A., SICAR

Signatures

Référence de publication: 2009048987/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04798. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**Vania International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.953.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/4/09.

Signature.

Référence de publication: 2009048992/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048993/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03039. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**HAWK Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.359.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAWK GROUP S.A.  
46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009048967/7962/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05469. - Reçu 127,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090056456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**PO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.509.088,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 mars 2009*

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de classe B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009048883/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04467. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090056417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**French Retail, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.237.475,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.389.

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 101.510, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de (et agissant en cette capacité) "French Retail", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.134.389.

La comparante ci-dessus est représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement (le "Mandataire").

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte notarial dressé le 28 novembre 2007 par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106, page 5064 en date du 15 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés depuis la constitution de la Société par un acte notarial n°53718 dressé par Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84, page 4032 en date du 14 janvier 2009;

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à vingt-sept millions deux cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze Euro (27.237.475,- EUR), représenté par un million quatre-vingt-neuf mille quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf (1.089.499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérée;

3. que l'Associé Unique de la Société détient toutes les un million quatre-vingt-neuf mille quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf (1.089.499) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

L'Associé Unique représentant l'ensemble du capital social de la Société et, représenté comme indiqué ci-dessus demande au notaire de prendre acte, conformément à l'article 13 des Statuts de la Société, des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique, après avoir dûment examiné, analysé et considéré les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2008, consistant en le compte de profits et pertes et le bilan de la Société au 31 décembre 2008, tels que présentés en Annexe 1 (les "Comptes Annuels"), décide d'approuver les Comptes Annuels tels que soumis à l'Associé Unique par les gérants de la Société.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique prend acte qu'il apparaît des Comptes Annuels que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 consiste en une perte de 576.695,04 EUR (cinq cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt quinze Euro et quatre centimes) et décide de reporter ladite perte.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège statutaire de la société de Luxembourg (Grand-Duché) à Paris (France) au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris et de faire adopter par la société la nationalité française, conformément à la loi française, le transfert ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous la condition suspensive de l'immatriculation de la société au registre de commerce et des sociétés de PARIS, conformément à ce qui précède, avant le 30 juin 2009.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance et à tout clerc du notaire soussigné pour faire opérer la radiation de la société au registre de commerce de Luxembourg sur base d'un extrait K BIS émanant du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Faute de réalisation de la condition à la date ci-avant fixée, la résolution afférente sera à considérer comme non avenue.

*Cinquième résolution*

Concomitamment et sous la même condition suspensive, l'Associé Unique décide de révoquer les gérants actuellement en fonction, de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat et de nommer comme gérants pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009:

- Monsieur Stephen Cowen, né le 12 septembre 1965 à Littlehampton (Grande Bretagne) et demeurant 24, rue Léon Jost, 75017 Paris (France);

- Monsieur Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris et demeurant 36, allée des Grandes Fermes - 92420 Vaucresson (France);

- Monsieur James Raynor, né le 17 juillet 1973 à Nottingham (Grande Bretagne) et demeurant 48, rue St Placide, 75006 Paris (France).

*Sixième résolution*

Concomitamment, et sous la même condition suspensive, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation française et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

*Préambule*

La société GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101510, est l'associé unique (ci-après "l'Associé Unique") de la société French Retail, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 27 237 475 euros ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134389 (ci-après la "Société").

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, l'Associé Unique a décidé le 6 mars 2009:

(i) de transférer le siège social de la Société du Luxembourg en France, à Paris (75008), 69, boulevard Haussmann,

(ii) de faire adopter par la Société la nationalité française,

(iii) de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation française, en l'occurrence à celle des sociétés à responsabilité limitée de droit français,

Au regard du droit luxembourgeois, ledit transfert a été effectué avec maintien de la personnalité morale de la Société, laquelle est reconnue par la loi française.

En conséquence et aux fins d'immatriculation de la Société au greffe du tribunal de commerce de Paris, l'Associé Unique a adopté les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** La Société est une société à responsabilité limitée. Elle est régie par les présents statuts. Elle a un caractère unipersonnel qu'elle peut perdre sans modification de forme.

**Art. 2. Dénomination.** La Société est dénommée: French Retail.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet:

- l'acquisition, directement ou indirectement, la propriété, l'exploitation par bail, location ou autrement et la cession éventuelle de tous biens et droits immobiliers en France ou à l'étranger;

- l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection, l'aménagement, la mise en valeur, la transformation, l'administration et la gestion notamment immobilière de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire; d'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés françaises ou étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur;

- d'emprunter de l'argent sous toutes formes et d'obtenir des prêts sous toutes formes et de lever des fonds à travers, y compris mais sans être limitée à, l'émission d'obligations, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus;

- de contracter des emprunts et d'accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties;

- de faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ou des opérations d'investissements en titres ou dans le domaine immobilier, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

**Art. 4. Siège.** Le siège de la Société est fixé à PARIS (75008), 69 boulevard Haussmann.

Il ne peut être déplacé même dans le même département ou dans un département limitrophe que par décision de l'associé unique.

**Art. 5. Durée.** La durée de la Société est de 99 années.

**Art. 6. Formation du capital.** L'apport fait à la constitution de la Société d'un montant de 12 500 euros est un apport de numéraire libéré intégralement à la souscription.

**Art. 7. Capital - Parts sociales.** Le capital social est fixé à 27.237.475 euros.

Il est divisé en 1.089.499 parts de 25 euros chacune, numérotées de 1 à 1.089.499.

L'associé unique déclare que les parts ainsi créées lui appartiennent en totalité.

**Art. 8. Droits des parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et l'actif social. En cas de votes, chaque part donne droit à une voix.

En cas de démembrement de la propriété des parts, le nu-propriétaire prend toutes décisions conformément aux dispositions de l'article 13, sauf en ce qui concerne l'affectation des bénéfices qui est décidée par l'usufruitier auquel la gérance doit, à cet effet, présenter les comptes comme au nu-propriétaire non gérant.

**Art. 9. Transmission de parts.** La cession des parts s'opère par un acte authentique ou sous seing privé. Elle est rendue opposable à la Société et aux tiers dans les formes prévues par les dispositions légales. En cas de disparition de la personnalité morale de l'associé unique, ses parts sont transmises à ses ayants droit.

Si les parts deviennent en totalité la propriété d'une personne physique, en cas de décès de cette personne, ses parts se transmettent à ses héritiers et ayants droit. En cas de dissolution de la communauté de biens par le décès du conjoint de cet associé unique, les parts ne se transmettent aux héritiers et ayants droit du défunt que s'ils sont agréés par l'associé. En cas de dissolution intervenant du vivant des époux, la liquidation de communauté ne peut attribuer au conjoint de l'associé unique des parts sociales que s'il est agréé par cet associé. Cet agrément est également requis pour permettre au conjoint commun en biens de l'associé de devenir personnellement associé par revendication de cette qualité faite postérieurement à l'apport ou à l'acquisition des parts effectué par son conjoint.

**Art. 10. Liquidation judiciaire de l'associé - Disparition de sa personnalité morale.** La disparition de la personnalité morale de l'associé unique ou sa liquidation judiciaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Si l'associé unique est une personne physique, son décès, son incapacité, sa liquidation judiciaire comme toute autre mesure d'interdiction n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Conventions entre la société et l'Associé ou un Gérant.** Les conventions conclues entre la Société et l'associé unique doivent être mentionnées dans le registre des délibérations, celles conclues avec le gérant non associé, s'il n'existe pas de commissaire aux comptes, sont soumises à la procédure d'approbation préalable prévue par la loi.

Ces dispositions s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, est simultanément associé ou gérant de la Société. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il est interdit aux gérants, aux représentants légaux de la personne morale associée ou, le cas échéant, à l'associé personne physique, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. Cette interdiction s'applique également à leur conjoint, ascendants ou descendants ainsi qu'à toute personne interposée.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, désignés par l'associé unique, pour une durée limitée ou non.

Tout gérant peut résigner ses fonctions en prévenant l'associé unique trois mois au moins à l'avance.

Les gérants sont révocables par l'associé unique. Si la révocation est décidée sans justes motifs, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Chaque gérant a droit à un traitement déterminé par l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, chacun des gérants a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Dans les rapports avec l'associé, les gérants ont les pouvoirs nécessaires pour faire toutes les opérations se rattachant à l'objet social, dans l'intérêt de la Société. Toutefois, chacun des gérants ne peut valablement engager la Société qu'avec la signature d'un autre gérant. Le ou les gérants sont tenus de consacrer le temps et les soins nécessaires aux affaires sociales.

Ils peuvent, d'un commun accord, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à un ou plusieurs directeurs et constituer des mandataires spéciaux et temporaires.

**Art. 13. Décisions de l'associé unique - Droit de communication.** L'associé unique exerce les pouvoirs que les dispositions applicables aux sociétés à responsabilité limitée réservent à la collectivité des associés.

Il peut décider la modification des statuts dans toutes leurs dispositions, à l'exception de la transformation de la Société si la nouvelle forme requiert l'existence de plusieurs associés. Dans les six mois de la clôture de l'exercice, l'associé unique, statue sur les comptes et l'affectation des résultats. Les comptes, le rapport de gestion et, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes sont adressés par le gérant à l'associé unique un mois avant l'expiration du délai prévu ci-dessus. Pendant ce délai, l'inventaire est tenu au siège social à la disposition de l'associé unique qui a par ailleurs un droit de communication sur tous les documents sociaux prévus par la loi.

L'associé unique ne peut déléguer les pouvoirs qu'il détient en sa qualité d'associé. Les décisions qu'il prend aux lieu et place de l'assemblée sont répertoriées dans un registre.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

A la clôture de chaque exercice, la gérance dresse l'inventaire de l'actif et du passif et établit les comptes annuels. Elle établit également le rapport de gestion.

**Art. 15. Affectation et Répartition des bénéfices.** Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'associé unique qui peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou l'appréhender à titre de dividende.

En outre, l'associé unique peut décider de s'attribuer des sommes prélevées sur les réserves dont il a la disposition. En ce cas, il est indiqué les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

**Art. 16. Contrôle des commissaires aux comptes.** Le contrôle des comptes est exercé, le cas échéant, par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'associé unique.

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** A l'expiration de la Société, sauf décision de prorogation, la Société est dissoute.

La dissolution de la Société peut aussi résulter d'une décision de l'associé unique.

A l'expiration de la durée de la Société ou en cas de dissolution anticipée, la Société est en liquidation, sauf dans les cas prévus par la loi, notamment lorsque l'associé unique est une personne morale.

**Art. 18. Contestations.** Les contestations entre l'associé, le gérant, le liquidateur, au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

**Art. 19. Référence aux dispositions propres aux Sarl.** Pour le surplus, il est fait référence, en tant qu'elle s'applique à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée aux dispositions légales et réglementaires propres aux sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 20. Perte du caractère unipersonnel de la société.** L'existence de plusieurs associés entraîne la disparition du caractère unipersonnel de la Société. Telle est la conséquence notamment de la survenance d'une indivision en propriété sur les parts sociales, chaque indivisaire ayant la qualité d'associé.

La Société se trouvera alors régie par les dispositions propres aux sociétés à responsabilité limitée dont le capital est la propriété de plusieurs associés. Les dispositions ci-dessus pour autant qu'elles ne sont pas spécifiques à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ni contraires aux articles 21 à 26 ci-après seront également applicables à la Société sans préjudice de la faculté laissée alors aux associés de modifier les statuts.

**Art. 21. Décisions collectives.** La volonté des associés s'exprime par des décisions collectives qui obligent tous les associés. Ces décisions sont qualifiées d'extraordinaires lorsqu'elles entraînent modification des statuts, agrément en qualité d'associé ou autorisation de transmission de parts et d'ordinaires dans tous les autres cas. Elles résultent, au choix de la gérance, d'une assemblée générale ou d'une consultation écrite des associés. Elles peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. Toutefois la réunion d'une assemblée est obligatoire pour statuer sur l'approbation des comptes de chaque exercice, pour procéder au remplacement du gérant en cas de décès du gérant unique et pour statuer sur toutes les modifications statutaires visées à l'article 22 pour lesquelles un quorum est prévu.

Les assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur. Pour justifier de leur présence, une feuille de présence est émarginée par les membres de l'assemblée. Toutefois, le procès-verbal de l'assemblée en tient lieu lorsqu'il est signé de tous les associés présents.

Enfin, la volonté unanime des associés peut être constatée par des actes, sauf si la tenue d'une assemblée est légalement obligatoire.

**Art. 22. Majorités.** Les décisions collectives ordinaires sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si cette majorité n'est pas obtenue, les associés sont consultés ou convoqués une deuxième fois et les décisions sont alors valablement adoptées à la majorité des votes émis.

Les décisions extraordinaires doivent être adoptées:

- à l'unanimité des associés pour changer la nationalité de la Société, obliger un des associés à augmenter son engagement ou transformer la Société en société en nom collectif, en société en commandite simple ou par actions, en société par actions simplifiée ou en société civile,
- à la majorité prévue à l'article 25 pour les décisions d'agrément,
- à la majorité ordinaire pour augmenter le capital par incorporation de bénéfices ou de réserves. Cette règle de majorité est également applicable à la transformation en société anonyme dans le cas où les capitaux propres excèdent le chiffre fixé par les dispositions légales prévoyant cette opération,
- l'assemblée ne délibère valablement sur les autres décisions extraordinaires que si les associés présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des parts sociales et, sur deuxième convocation, le cinquième de celles-ci. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des parts sociales détenues par les associés présents ou représentés.

**Art. 23. Modifications du capital.** Les augmentations de capital par attribution de parts gratuites, l'échange de parts consécutif à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les réductions de capital par réduction du nombre de parts peuvent toujours être réalisés malgré l'existence de rompus.

Toute personne entrant dans la Société à l'occasion d'une augmentation de capital et qui serait soumise à agrément comme cessionnaire de parts sociales doit être agréée dans les conditions fixées à l'article 25.

**Art. 24. Parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Pendant la durée de l'indivision, pour le calcul de la majorité en nombre, chaque indivisaire compte comme associé, s'il n'est pas soumis à agrément.

Pour les parts dont la propriété est démembrée, le droit de vote appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier.

**Art. 25. Transmission des parts - Agrément.** Les parts se transmettent librement à titre gratuit ou onéreux entre associés, entre ascendants et descendants et entre conjoints. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales, ces majorités étant déterminées compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant. Les dispositions légales et réglementaires relatives à la procédure, aux conditions d'agrément et aux conséquences de son refus sont applicables.

En cas de décès d'un associé, ses parts sont librement transmises à ses héritiers ou ayants droit. Elles sont aussi librement transmises en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, que cette liquidation intervienne du vivant des époux ou au décès de l'un d'eux. La qualité d'associé est librement reconnue au conjoint commun en biens de l'associé qui, durant la communauté, notifie son intention d'être personnellement associé postérieurement à l'apport ou à l'acquisition de parts effectué par son conjoint.

Les parts sont également librement transmises en cas de fusion ou de scission d'une personne morale associée ainsi qu'en cas de dissolution de la société associée après réunion de toutes les parts en une seule main. Toutes autres transmissions ayant leur origine dans la disparition de la personnalité morale d'un associé sont soumises à agrément, à moins qu'elles n'en soient dispensées parce que bénéficiant à des personnes déjà associées.

**Art. 26. Conventions entre la société et ses Associés ou Gérants.** Les conventions passées entre la Société et ses associés ou gérants sont soumises au contrôle des associés dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions en vigueur.

**Art. 27. Réunion de toutes les parts dans une même main.** La Société retrouvera son caractère unipersonnel dès la réunion de toutes les parts sociales dans une même main. Elle adoptera à nouveau le fonctionnement d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée selon les dispositions précisées aux articles 9 à 20.

**Art. 28. Publicité - Pouvoirs.** Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, notamment l'immatriculation.

#### Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement [ \_ ] Euros ([ \_ ] EUR.)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9276. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048645/211/267.

(090056205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

#### **Oraxys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 112.196.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORAXYS S.A.", ayant son siège social à L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.196, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 478 du 6 mars 2006,

Modifié en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2995 du 24 décembre 2007,

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Fayolle, demeurant à L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les cinq mille six cent quatre-vingt (5.680) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1) Augmentation de capital d'un montant de 23.500.- Euros pour le porter de son montant actuel de 142.000.- Euros à 165.500.- Euros par l'émission de 940 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 77.794,40 Euros.

2) Souscription et libération.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille cinq cents Euros (23.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux mille Euros (142.000.- EUR) à cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (165.500.- EUR) par l'émission de neuf cent quarante (940) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.-EUR) chacune.

*Souscription - Libération*

L'augmentation de cent un mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euros et quarante Cents (101.294,40 EUR) dans le capital de la société ORAXYS S.A. est fait par un apport en espèces libéré de la façon suivante:

- à concurrence de quatre mille six cent cinquante euros (4.650.- EUR) représentant cent quatre-vingt-six (186) actions assorties d'une prime d'émission de quinze mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et trente-six Cents (15.393,36 Euros) par Monsieur Grégory Fayolle, demeurant à L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie, né le 8 mai 1973 à Lyon,

- à concurrence de deux mille trois cent vingt-cinq euros (2.325.- EUR) représentant quatre-vingt-treize (93) actions assorties d'une prime d'émission de sept mille six cent quatre-vingt-seize Euros et soixante-huit Cents (7.696,68 Euros) par Madame Evelyne Fayolle Chon, demeurant à F-69380 Chessy, Montée du Château, née le 10 septembre 1945 à Lyon,

- à concurrence de quatre mille six cent cinquante euros (4.650.-EUR) représentant cent quatre-vingt-six (186) actions assorties d'une prime d'émission de quinze mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et trente-six Cents (15.393,36 Euros) par Monsieur Bertrand Manhe, demeurant à L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard, né le 23 novembre 1972 Tassin la Demi-Lune,

- à concurrence de sept mille deux cents euros (7.200.- EUR) représentant deux cent quatre-vingt-huit (288) actions assorties d'une prime d'émission de vingt-trois mille huit cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-huit Cents (23.834,88 Euros) par Monsieur Loïc Alexandre, demeurant à F-75015 Paris, 79, rue Saint Charles, né le 21 août 1974 à Lyon,

- à concurrence de mille cent soixante-quinze euros (1.175.- EUR) représentant quarante-sept (47) actions assorties d'une prime d'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante-douze Cents (3.889,72 Euros) par Monsieur Matthieu Collas, demeurant à Muhlenstrasse, 10, D-40213 Duesseldorf, né le 8 octobre 1974 à Lyon,

- à concurrence de trois mille cinq cents euros (3.500.- EUR) représentant cent quarante (140) actions assorties d'une prime d'émission de onze mille cinq cent quatre-vingt-six Euros et quarante Cents (11.586,40 Euros) par Monsieur Olivier Levy, demeurant à F-69160 Tassin la Demi Lune, 12, avenue Mathieu Misery, né le 3 juin 1972 à Paris (13<sup>ème</sup>), tous ici représentés par Monsieur Grégory Fayolle, demeurant à L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.

en vertu de 5 procurations sous seing privé, données le 18 février 2009,

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant total, de cent un mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euros et quarante Cents (101.294,40 EUR) a été libéré intégralement par un apport en espèces de sorte que cette somme est dès à présent à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de remplacer l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille cinq cents euros (165.500.- EUR) représenté par six mille six cent vingt actions (6.620) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, G. FAYOLLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mars 2009, Relation: LAC/2009/10787. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048642/211/83.

(090056048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Kegefin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.747.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 6 avril 2009*

1. M. André Wilwert a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, M. Jean Fell administrateur de sociétés, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg) et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich a été nommé administrateur.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés, avec siège a L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde, a été nommée commissaire aux comptes (en remplacement de la société à responsabilité limitée Comcolux S. à r.l., démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

*Pour KEGEFIN HOLDING S.A.*

United International Management S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2009048567/9839/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03857. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

---

**Monceau Fleurs International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.120.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, le dernier paragraphe de la première résolution figurant sur l'extrait des décisions prises par lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 décembre 2008, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 22 janvier 2009 sous la référence N°L090011824.05 doit être lue de la manière suivante:

«Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 septembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.»

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009048882/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04464. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090056433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**Rafsons' Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 108.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048945/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04912. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090056252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

L'an deux mille neuf, le neuf avril,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU**

Monsieur Emmanuel LEBEAU, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en vertu de décisions de LionLead Management S.à r.l., Gérant Commandité de la société, prises en date du 19 mars 2009. Une copie du procès-verbal contenant ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société LionLead SCA, société en commandite par actions avec siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 145.123, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 682 du 30 mars 2009.

II) Aux termes de l'article 6 des statuts, la Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (31.000,- €).

Le capital social de la Société se divise en

- une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après l'"Action de Gérant Commandité" ou "Action de Commandité"), ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 €) et émise pour un prix d'émission de dix cents (0,10 €),

- trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10.-€) de catégorie A et émises pour un prix d'émission de dix cents (0,10 €) chacune (les "Actions A").

La Société a un capital autorisé de deux millions d'euros (2.000.000,- €), divisé en vingt millions (20.000.000) d'actions rachetables de Commanditaire de catégorie B, d'une valeur nominale de dix cents (0,10 €).

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, en une ou plusieurs fois, selon les dispositions décrites ci-dessous. Cette autorisation est valable jusqu'au 31 mars 2013 et peut être renouvelée par une résolution des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Gérant Commandité est autorisé à et mandaté pour:

(a) augmenter le capital social par voie de l'émission de nouvelles actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 €), de catégorie B chacune (les "Actions B"), libérées par voie de versements en espèces, ou par voie d'incorporation de tous types de réserves (y inclus la prime d'émission) ou de bénéfices, y inclus les bénéfices reportés; et

(b) fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions de Commanditaires de catégorie B, le prix d'émission devant être de dix euros (10,00 €), composé de la valeur nominale de dix cents (0,10 €) et d'une prime d'émission de neuf euros quatre-vingt dix cents (9,90 €) ainsi que les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions de Commanditaires; et

(c) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires Commanditaires.

(d) A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Gérant Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, le Gérant Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article des statuts afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Le total des primes d'émission attachées aux actions nouvellement émises est alloué à un compte de prime d'émission, qui est librement disponible. Le Gérant Commandité pourra décider que le rachat des Actions de Commanditaire sera effectué en tout ou en partie au moyen de ces primes d'émission.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Gérant Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de soixante-dix mille euros (70.000,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à cent mille euros (101.000,- €) par la création et l'émission de sept cent mille (700.000) nouvelles actions rachetables de Commanditaire de catégorie B ("Actions B") ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 €) chacune et une prime d'émission de neuf euros quatre-vingt-dix cents (9,90 €) par action.

Le Gérant Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles par les Actionnaires Commanditaires tels qu'ils figurent sur la liste annexée au présent procès-verbal du 19 mars 2009.

Le montant de sept millions d'euros (7.000.000,- €), représentant un montant de soixante-dix mille euros (70.000,- €) de capital et un montant de six millions neuf cent trente mille euros (6.930.000,- €) de prime d'émission, libéré en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les quatre premiers alinéas de l'article 6 des statuts seront remplacés par le texte suivant:

**Art. 6.** Capital social, quatre premiers alinéas

"La Société a un capital social souscrit de cent un mille euros (101.000,- €).

Le capital social de la Société se divise en

- une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après l'"Action de Gérant Commandité" ou "Action de Commandité"), ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 €) et émise pour un prix d'émission de dix cents (0,10 €),

- trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 €) de catégorie A et émises pour un prix d'émission de dix cents (0,10 €) chacune (les "Actions A"),

- sept cent mille (700.000) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 €) de catégorie B et émises pour un prix d'émission de dix euros (10.-€), composé de la valeur nominale de dix cents (0,10 €) et d'une prime d'émission de neuf euros quatre-vingt-dix cents (9,90 €), chacune (les "Actions B")."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 4.000,- €.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lebeau, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2009. Relation: LAC/2009/14218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009050475/212/87.

(090057694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Profound Market Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.824.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'assemblée générale extraordinaire de la société PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., reçu par acte de son ministère, en date du 10 mai 2007, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, relation: LAC/2007/8849,

deux erreurs matérielles se sont glissées dans l'énonciation du montant du capital social après la réduction de capital:

1) Il y a donc lieu de lire dans la première résolution (version anglaise et version française):

(ii) in consequence thereof, to reduce the amount of the subscribed share capital of the Company by twenty-four million United States dollars (USD 24,000,000) and to cancel - without prior acquisition by the Company - eight hundred thousand (800,000) shares in the share capital of the Company, so that the share capital of the Company is henceforth set at one million eight hundred and eight thousand ten United States dollars (USD 1,808,010) divided into sixty thousand two hundred sixty-seven (60,267) shares of a par value of thirty United States dollars (USD 30) each; the difference between the aggregate redemption price of USD 24,384,000 and the amount of the capital reduction of twenty-four million United States dollars (USD 24,000,000) is drawn on the profits of the Company available for the distribution.

(ii) en conséquence de ce qui précède, de réduire le montant du capital social souscrit de la Société de vingt-quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 24.000.000) et de supprimer - sans exercice du droit de rachat préférentiel de la Société - huit cent mille (800.000) parts sociales du capital social de la Société, ce qui porterait le capital social souscrit de la Société à un million huit cent huit mille et dix dollars des Etats-Unis (USD 1.808.010) divisé en soixante mille deux cent soixante-sept (60.267) parts sociales d'une valeur de trente dollars des Etats-Unis (USD 30) chacune; la différence entre le prix total de rédemption de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 24.384.000) et le montant de la réduction de capital de vingt-quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 24.000.000) est portée aux profits de la Société disponibles pour la distribution.

2) et dans la deuxième résolution (version anglaise et française)

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one million eight-hundred-and-eight thousand ten United States dollars (USD 1,808,010.00) represented by sixty thousand two hundred sixty-seven (60,267) shares in registered form with a par value of thirty United States dollars (USD 30) each, all subscribed and fully paid-up."

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de un million huit cent huit mille et dix dollars des Etats-Unis (USD 1.808.010) divisé en soixante mille deux cent soixante-sept (60.267) parts sociales ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30) chacune, toutes souscrite et entièrement payées".

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049949/242/38.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

### **HREV, Human Rights Everywhere, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1644 Luxembourg, 12, rue des Grottes.

R.C.S. Luxembourg F 7.929.

#### — STATUTS

Entre:

1. MINGORANCE CRUZ Fidel, consultant en droits humains, résidant 12 rue des Grottes L-1644 Luxembourg, de nationalité espagnole,
  2. LE DU Hélène, fonctionnaire européenne, résidant 12 rue des Grottes L-1644 Luxembourg, de nationalité française,
  3. MINELLI Flaminia, fonctionnaire internationale, 2 rue des falaises, Genève, 1205 Suisse, de nationalité italienne,
  4. OLSEN Vemund, policy officer, Evensgate 5, 0655 Oslo, Norvège, de nationalité norvégienne,
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Objet, Moyens d'action, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de "Human Rights Everywhere" a.s.b.l., ayant pour abréviation "HREV".

**Art. 2.** L'association a pour objet la promotion et la défense des droits humains, tels que contenus dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres réglementations internationales en matière de droits humains.

**Art. 3.** Aux fins de réalisation dudit objet, l'association utilisera les moyens d'actions suivants: formation en droits humains et autres lois internationales; systématisation du travail en droits humains; méthodologies et rapports d'investigation; activités de diffusion sur la situation en matière de droits humains; toute autre activité appropriée pour atteindre l'objectif fondamental de l'association.

**Art. 4.** Le siège de l'association est fixé à Luxembourg, au 12 rue des Grottes, L-1644 Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration. En outre, compte tenu de la nature de l'association, dont le caractère, l'objet et le domaine d'activité sont universels, des antennes dans d'autres pays peuvent être ouvertes par décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** L'association est créée pour une durée illimitée.

#### **Chapitre II. Exercice social**

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### **Chapitre III. Ressources**

**Art. 7.** Les ressources de l'association se composent:

- a) de dons manuels de personnes physiques ou morales;
- b) de capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel de l'association;
- b) de subventions éventuelles;
- c) de recettes provenant de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association;
- d) de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.

#### **Chapitre IV. Membres**

**Art. 8.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne partageant la foi dans les droits humains en tant que base pour la création de règles reconnues et universelles de justice sociale. L'une des conditions fondamentales pour devenir membre est le respect de principes éthiques, conformes aux valeurs défendues, y compris le principe fondamental de résolution non violente des conflits.

L'acquisition de la qualité de membre de l'association n'est pas subordonnée au versement d'une cotisation.  
Tout membre a pouvoir de vote à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 10.** Le nombre minimum des membres est de trois.

**Art. 11.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers.

Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent nuire à l'existence de l'association et n'ont aucun droit sur le fonds social ni ne peuvent réclamer le remboursement sur les apports économiques qu'ils ont réalisés.

### Chapitre V. Assemblée générale

**Art. 12.** L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association et comprend tous les membres de l'association. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au moins quinze jours à l'avance à tous les membres de l'association par courrier ou par voie électronique. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'au moins vingt pour cent des membres de l'association.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers.

**Art. 14.** L'assemblée générale peut se réunir physiquement ou par voie électronique, au moyen du réseau Internet ou de tout autre moyen.

**Art. 15.** Les assemblées générales sont valablement constituées quel que soit le nombre de membres présents, à condition que la convocation respecte le délai minimal prévu de préavis de quinze jours.

**Art. 16.** L'assemblée générale est compétente pour:

- a) approuver la gestion du conseil d'administration;
- b) examiner et approuver les bilans et les comptes annuels;
- c) approuver ou rejeter les propositions du conseil d'administration relativement aux activités de l'association;
- d) nommer et révoquer les membres du conseil d'administration;
- e) modifier les statuts, conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée;
- f) dissoudre l'association;
- g) admettre et expulser des membres;
- h) ouvrir des antennes dans d'autres pays;

**Art. 17.** Les résolutions sont prises à la majorité simple. Toutefois, la majorité des deux tiers est requise pour les résolutions relatives à la nomination et la révocation des administrateurs, à la dissolution de l'association, à la modification des statuts et à l'approbation des budgets et des comptes.

Le vote électronique est possible.

**Art. 18.** Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier, par voie électronique ou par tout autre moyen approprié.

### Chapitre VI. Conseil d'administration

**Art. 19.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins (président, secrétaire, trésorier), élus et révoqués par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat est de 2 ans, les membres du conseil d'administration étant rééligibles.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

**Art. 20.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, à la demande du président ou de l'un de ses membres, par courrier ou par voie électronique.

Le conseil d'administration peut se réunir physiquement ou par voie électronique, au moyen du réseau Internet ou de tout autre moyen.

**Art. 21.** Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour gérer, diriger et administrer l'association en toutes circonstances, sous réserve des pouvoirs expressément et statutairement réservés à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a notamment compétence pour:

- a) diriger les activités sociales et procéder à la gestion économique et administrative de l'association, convenant de la conclusion des contrats et actes appropriés;
- b) exécuter les résolutions de l'assemblée générale;
- c) nommer les délégués pour une activité déterminée de l'association;
- d) élire parmi ses membres ceux devant exercer les différentes tâches qui lui incombent;
- e) établir et soumettre à l'approbation de l'assemblée générale annuelle le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant;
- f) toute autre tâche ne relevant pas de la compétence exclusive de l'assemblée générale des membres.

**Art. 22.** Les décisions sont prises à la majorité des voix en s'efforçant toujours d'obtenir le consensus le plus grand possible. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le vote électronique est possible.

**Art. 23.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 24.** En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Le remplacement définitif est effectué par la plus proche assemblée générale. Les membres ainsi élus exercent leurs fonctions jusqu'à la date à laquelle devait expirer le mandat des membres remplacés.

**Art. 25.** Les membres du conseil d'administration quittent leurs fonctions par renoncement volontaire, communiqué par écrit au conseil d'administration, en cas de manquement aux obligations qui leur incombent et à l'expiration de leur mandat.

## Chapitre VII. Règlement intérieur

**Art. 26.** Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non réglés par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

## Chapitre VIII. Dissolution et Liquidation

**Art. 27.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée. En cas de dissolution de l'association par l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à une association ayant des buts similaires.

## Chapitre IX. Sectorisation

**Art. 28.** L'association peut être composée d'antennes qui rendent compte de leur activité à chaque assemblée générale de l'association ou au conseil d'administration lorsqu'il le demande.

### *Dispositions finales*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2009049664/10140/139.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05761. - Reçu 324,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**World Card Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.658.

—  
*Beschlussfassung der Gesellschafter vom 05. Januar 2009*

Der Gesellschafter beschließt zum weiteren Geschäftsführer, und zwar kaufmännischen Geschäftsführer mit Wirkung zum 01. Januar 2009 zu bestellen:

Hans KAPPES, geboren am 01.03.1949 in D. Trier, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in 83, rte de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Luxembourg, den 05. Januar 2009.

Michael KINDL.

Référence de publication: 2009049497/1152/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**S.E.T.I., Société d'études techniques et d'ingénierie, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 2, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 53.600.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

*Pour SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE, S.E.T.I. S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009049494/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Oïssel Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 75.086.

—  
Le siège social de la société OISSEL INVEST S.A.. établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est dénoncé avec effet immédiat.

Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse;

ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet au 10 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049493/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Weigand Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.288.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a,

boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009049508/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

### **Central S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 145.754.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

A comparu:

Madame Mandy PATRICK, née le 9 mars 1968 à Luton (GB), numéro de matricule 1968 03 09 348, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 10, rue Neudorf,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CENTRAL S.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prestations de services administratifs à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- euros (douze mille cinq cent euros) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables.

Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

**Art. 11.** A l'égard des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature unique et individuelle du gérant ou de la signature conjointe de deux gérants au cas où il y a une pluralité de gérants.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'Article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont intégralement souscrites par l'associée unique Madame Mandy PATRICK, née le 9 mars 1968 à Luton (GB), numéro de matricule 1968 03 09 348, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 10, rue Neudorf, préqualifiée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que la comparante reconnaît et tel que cela résulte d'un certificat de blocage établie par

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200,- euros (mille deux cents euros).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes restent solidairement tenues de ces frais, ce qui est spécialement reconnu par celles-ci.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant la totalité du capital social, s'est constituée en assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- L'assemblée générale désigne comme gérant unique:

Madame Mandy PATRICK, née le 9 mars 1968 à Luton (GB), numéro de matricule 1968 03 09 348, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 10, rue Neudorf.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires par la signature unique et individuelle du gérant.

- 3.- Le siège social de la société est établi à L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu la partie comparante attentive au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrick, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 9 avril 2009. Relation: RED/2009/474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 21 avril 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009050141/7851/108.

(090057487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009049521/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02573. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090056636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.878.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2009*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Fernand REINERS, Président  
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal)
- Keith E. McDERMOTT  
(résidant professionnellement à London EC4V 3RL, 1, Thames Court, Queenhithe)

- Ramzi Y. RISHANI  
(résidant professionnellement à London EC4V 3RL, 1, Thames Court, Oueenhithe)  
- Nico THILL  
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal)

*Réviseur d'Entreprises*

- MAZARS  
(ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme  
*Investment Fund Services*  
22-24, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009049525/7/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03562. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090057266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.908.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Patrick FENAL Président  
(résidant professionnellement à CH-1211 GENEVE, 8C, avenue de Champel)  
Antoine CALVISI  
(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)  
Fiona FRICK  
(résidant professionnellement à CH-1211 GENEVE, 8C, avenue de Champel)  
Régis MARTIN  
(résidant professionnellement à CH-1211 GENEVE, 8C, avenue de Champel)  
Nico THILL  
(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

*Réviseur d'Entreprises*

ERNST & YOUNG  
(ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
*Investment Fund Services*  
22-24, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009049520/7/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03566. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090057261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2009*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Fernand REINERS Président  
(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)  
Jacques GRIVEL  
(résidant professionnellement à CH-1135 DENENS, Les Raies)  
Nico THILL  
(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

*Réviseur d'Entreprises*

ERNST & YOUNG  
(ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009049522/7/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Dotcorp Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 119.736.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009049519/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02572. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Tradenet Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 79.814.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Alfred DEGEN, demeurant 46, Steinering, CH-4020 Basel, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009049510/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03382. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090057151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Krea Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 220.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009049513/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04520. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090056644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**ABC International Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.770.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.004.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de transfert du 7 avril 2009 que les 2.770 parts sociales de la Société précédemment détenues par Arab Banking Corporation - Finance Holding N.V., société de droit des Antilles Néerlandaises ayant son siège social au 62 De Ruyterkade, Curaçao, Antilles Néerlandaises et enregistrée sous le numéro 33.998 ont été transférées à Arab Banking Corporation (B.S.C), une société soumise au droit de Bahrain ayant son siège social à ABC Tower, BO Box 5698, Manama, Bahrain et enregistrée sous le numéro 10.299, cette dernière étant désormais l'associée unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009049512/556/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03866. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090057156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Frederico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 89.371.

Assemblée Générale Extraordinaire

Début de la séance le 31 août 2008 à 17.00 heures.

1<sup>er</sup> sujet

- démission de la gérante technique de Madame COLOCCI Rachel Délia Ginette le 31 août 2008 au sein de la société FREDERICO S.A.R.L.

2<sup>ème</sup> sujet

- nouvelle gérante Madame Noura BOURENNANE demeurante au n° 56A, Clément L-5612 Mondorf-les-Bains.  
Fin de la séance le 31 août 2008 à 17.30 heures.

Bouzlemt Samir / Bourennane Farid / Colocci Rachel / Bourennane Noura.

Référence de publication: 2009049506/3043/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05841. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Aviation Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.850.

—  
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2009:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009049502/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**360 Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

—  
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres du Conseil d'Administration en date du 23 décembre 2008:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009049501/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Kanbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 120.992.

—  
*Beschlussfassung des Gesellschafters vom 30. März 2009*

Der Gesellschafter beschließt mit Wirkung zum 01. April 2009 die Abberufung von:  
Herrn Hui ZHANG, Manager, geboren in Fuqing City, Provinz Fujian (China),

am 6. Januar 1973, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 464 Qianzhang Village, (China), kaufmännischer Geschäftsführer,

Herrn Xiuqiang HE, Marketing Manager, geboren in Fuqing City, Provinz Fujian (China), am 8. November 1973, wohnhaft in Fujian, Jiangjing Town, Fuqing City, No. 476 Jiangjing Village, (China), technischer Geschäftsführer.

Zu neuen Geschäftsführern werden mir Wirkung zum 01. April 2009 bestellt:

Herr Hans KAPPES, geboren am 01.03.1949 in D- Trier, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in 83, route de Thionville, L-2611 Luxemburg, kaufmännischer Geschäftsführer

Herr Carlo MALCHER, geboren am 01.06.1947 in D. Weilrod, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in 116, Bahnhofstrasse, D-54441 Schoden, technischer Geschäftsführer

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 30. März 2009.

Hans KAPPES.

Référence de publication: 2009049498/1152/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

### **Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.660.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on November 2, 2006, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 121.660, published in Memorial C number 2 428, page 116 528, on December 29, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 20,000 (Twenty Thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 10,000 (Ten Thousand US dollars) so as to raise it from its present amount of USD 40,000 (Forty Thousand US dollars) to USD 50,000 (Fifty Thousand US dollars) by the issue of 5,000 (Five Thousand,) new shares with a par value of USD 2 (Two US dollars) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

#### *First resolution:*

It is decided to increase the corporate capital by the amount of USD 10,000 (Ten Thousand United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 40,000 (Forty Thousand United States Dollars) to USD 50,000 (Fifty Thousand United States Dollars) by the issue of 5,000 (Five Thousand) new shares having a par value of USD 2 (Two United States Dollars) each.

#### *Second resolution:*

It is decided to admit the sole shareholder "Macquarie Aircraft Leasing Holdings (2) Limited", to the subscription of the 5,000 (Five Thousand) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon "Macquarie Aircraft Leasing Holdings (2) Limited", a company incorporated under Irish law, having its registered office at Level 1, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 5,000 (Five Thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 10,000 (Ten Thousand United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 50,000 (Fifty Thousand United States Dollars) divided into 25,000 (Twenty Five Thousand) shares each having a par value of USD 2 (Two United States Dollars) (the "Shares").

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 121.660, constituée suivant acte reçu le 2 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2 428, page 116 528 du 29 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 20,000 (vingt mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 10,000 (Dix mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 40,000 (quarante mille Dollars Américains) à USD 50,000 (cinquante mille Dollars Américains) par l'émission de 5,000 (cinq mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars Américains) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 10,000 (Dix mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 40,000 (quarante mille Dollars Américains) à USD 50,000 (cinquante mille Dollars Amé-

ricains) par l'émission de 5,000 (Cinq mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars Américains) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "Macquarie Aircraft Leasing Holdings (2) Limited" prénommée, à la souscription des 5,000 (Cinq mille) parts sociales nouvelles:

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite "Macquarie Aircraft Leasing Holdings (2) Limited", une société constituée sous les lois Irlandaises, avec siège social à Level 1, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 5,000 (Cinq mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 10,000 (Dix mille Dollars Américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 50,000 (cinquante mille Dollars Américains) divisé en 25,000 (vingt-cinq mille) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars Américains) (les «Actions»).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7572. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050039/211/122.

(090056057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**S.E.T.I., Société d'études techniques et d'ingénierie, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 2, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 53.600.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

*Pour SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE, S.E.T.I. S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009049480/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01549. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090057060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Ilex, Société Anonyme.**

Siège social: L-9660 Insborn, Maison 76.

R.C.S. Luxembourg B 120.458.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 avril 2009.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049472/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2009, réf. DSO-DD00144. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Samgwym Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.933.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mars 2009*

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Madame Chantal GASPAS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

SAMGWYM HOLDINGS S.A.

C. GASPAS / I. SCHUL

Director / Director

Référence de publication: 2009049468/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**NCD SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 120.955.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 avril 2009.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049470/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2009, réf. DSO-DC00282. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**S.E.T.I., Société d'études techniques et d'ingénierie, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 2, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 53.600.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE, S.E.T.I. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049478/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**ART east S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 107.481.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049465/800213/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2009, réf. DSO-DD00141. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**ART east S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 107.481.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049463/800213/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2009, réf. DSO-DD00140. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

---

**Danske Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour le notaire TOM METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2009048995/222/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---